

Conseil communautaire  
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024\_02\_9

**Vente des lots n° 10 et n° 11 de la ZA Croix-Mare**

Yvetot Normandie a aménagé un parc d'activités à vocation artisanale et tertiaire sur la commune de Croix-mare.

L'entreprise HAREVA CONFORT souhaite acquérir les lots 10 et 11 (soit les parcelles ZC22 et ZC26) d'une superficie d'environ 5229 m<sup>2</sup> sur ce parc d'activités afin d'y implanter son entreprise. Elle a confirmé cette demande dans son courrier du 22 janvier 2024.

HAREVA CONFORT est une entreprise spécialisée dans la rénovation de l'habitat : vente et pose de matériels d'isolations chez le particulier, études thermiques, isolation par l'extérieur, menuiseries, combles, pompe à chaleur, panneaux solaires. Créée en 2004, elle compte 47 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2022. Son siège est à Petit Quevilly, et elle dispose d'une agence à Croix-mare. L'entreprise a d'importants projets de développement et a besoin de locaux plus grands pour son établissement secondaire de Croix-mare notamment. Ce site, viendra en remplacement de l'agence de Croix-mare, et il permettra à l'entreprise de développer un atelier et un site de production. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 1447m<sup>2</sup> qui accueillera une partie bureau, une partie stockage/préparation de chantier et une partie production de volets roulants et menuiseries aluminium.

Par délibération n° 2018-08/11 en date du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a fixé le prix de vente des terrains sur cette zone à 20 € HT le m<sup>2</sup>.

L'estimation des domaines en date du 31 janvier 2022 confirme ce prix de vente de 20 € le m<sup>2</sup> avec une marge de 10 %.

La vente serait ainsi conclue pour un montant d'environ 104 580 € HT.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Economie du 28 novembre 2023  
Vu l'avis favorable du Bureau du 6 février 2024,  
Ayant entendu l'exposé de M. Jacques CAHARD,

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 22/02/2024  
Reçu en préfecture le 22/02/2024  
Publié le \_\_\_\_\_  
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024\_02\_9-DE



Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 37 ; Contre : 0 ; Abstention : 5)

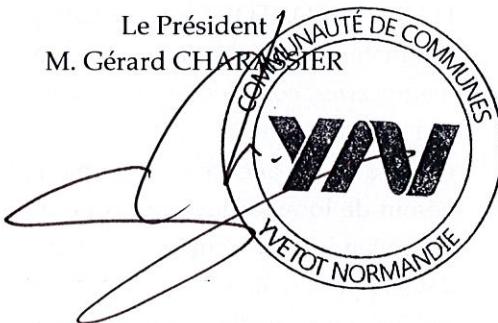
1. – De vendre les lots n°10 et 11 d'une superficie d'environ 5229 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles actuellement cadastrées section ZC numéro 22 et 26 à l'entreprise HAREVA CONFORT, représentée par MM KUCUKKINALI, CHEDMAIL, FOURNY, ou toute autre société qui s'y substituerait, au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup> soit environ 104 580 € HT, pour implanter les activités de l'entreprise HAREVA CONFORT, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur (en dehors des frais de division).

2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que tous les autres actes en découlant et notamment l'acte authentique de vente.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Gilles COTTEY

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

**Étaient présents (38) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
M. Éric RENÉE,

M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,

Paraphe : \_\_\_\_\_

M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Hélène SOULIER,

M. Christophe ADE  
*Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n° 11,*  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 11,*  
Mme Dominique TALADUN,  
M. Michel DUSSAUX

**Étaient représentés (3) :**

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

Mme Chantal BIENFAIT  
*Représentée par M. Sylvain GARAND*

**Étaient absents (4) :**

M. Jean-Louis LUC,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Daniel DELAFENETRE,  
M. Jean-François LE PERF,  
M. Laurent BENARD  
*Arrivée à 19h21, délibération n° 8,*

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY